



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 MAI 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai deux mil vingt, à dix- heures, le Conseil Municipal de BRACH, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sous la Présidence de Monsieur LASSALLE Jacques, Doyen d'âge.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2020

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Carmen PICAZO, Renaud CHEIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Catherine SANCHEZ, Gilles NAVELLIER, Sophie OLIAS—ZEITSCHERL, Isabelle DUVILLARD.

**Etaient absent excusé :** Audrey JOLLY pouvoir à M. Gilles NAVELLIER

**Secrétaire de séance :** Catherine SANCHEZ

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 2020/22 N°5  
INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS ET SON TABLEAU ANNEXE  
Le Conseil Municipal de la Commune de BRACH,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Vu l'article R. 2123-23 du Code général des Collectivités Territoriales,

Population	Taux maximal en % de l'indice brut 1027
500 à 999 habitants	40.3 %

Population	Taux maximal en % de l'indice brut 1027
500 à 899 habitants	10.70 %

Considérant qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités des fonctions allouées au maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant que la commune de BRACH compte 668 habitants

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide (*modalités du vote à préciser*) et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des Adjoints au Maire :

Sur proposition de M. PHOENIX Didier, Maire de BRACH, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, 15 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstentions :**

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97

**Article 1<sup>er</sup>** : DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

➤ taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-23, L. 2123-24 du CGCT :

- Maire = 40.30 %
- adjoints = 8.25 %

**Article 2** : DECIDE de verser les indemnités mensuelles des élus suivant le calcul suivant :

➤ enveloppe globale de l'indemnité brute mensuelle : 2 850.95 €

➤ maire au taux de 40,3 % de l'indice brut 1027	1 567,43 €
➤ adjoints au taux de 8,25 % de l'indice brut 1027 soit 320,88 € x 4	1 283,52 €
<b>enveloppe globale de l'indemnité brute mensuelle</b>	<b>2 850,95 €</b>

➤ précise que les indemnités seront automatiquement valorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice

**Article 3** : DIT que la présente délibération annule et remplace celle prise par le conseil municipal en date du 28/03/2014.

**Article 4** : DIT que la présente délibération est assortie d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal, et ce, conformément à l'article L.2123-20-1 du CGCT.

**Article 5** : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget communal.

**Article 6** : DIT que la présente est applicable à compter de la date de prise de fonction, soit le 23 mai 2020.

### Annexe à la délibération du 23 mai 2020

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX (1)

**ARRONDISSEMENT : LESPARRE-MEDOC**

**CANTON : SUD MEDOC**

**COMMUNE DE BRACH**

**POPULATION : 668 habitants**

**I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé):**

*Indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints et conseillers municipaux ayant délégation*  
**= 2 850.95€**

**II - INDEMNITES ALLOUEES****A. Maire :**

Nom du maire	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
M. Didier PHOENIX	1567.43 €		40.3 %

**B. Adjoints au maire et conseillers municipaux titulaires d'une délégation :**

Bénéficiaires	Noms	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
1er adjoint :	M. NAVELLIER Gilles	320.88 €		8.25%
2 <sup>ème</sup> Adjoint :	M. CHAUSSONENT Denis	320.88 €		8.25%
3 <sup>ème</sup> Adjoint :	M. LASSALLE Jacques	320.88 €		8.25%
4 <sup>ème</sup> Adjoint :	Mme PICAZO-TARDIO Carmen	320.88 €		8.25%

**C. MONTANT TOTAL ALLOUE :**

1 567.43 € + 1 283.52 € = 2 850.95 €

Fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus.

Le Maire,  
D.PHOENIX



*[Handwritten signature of D. Phoenix]*